

Service juridique

Le 27 avril 2022

## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

## Règlement numéro 758

Décrétant une dépense et un emprunt de 6 551 228 \$ pour le prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc et d'autres travaux connexes dans les secteurs Duquette,

Prédéal-Trudeau et Marie-Anne

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 26 avril 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 758 est de 187;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **30** ;
- que le nombre de signatures apposées est de 30.

Je déclare que le règlement numéro 758 n'est pas réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint